

République Française - Département du Gard Arrondissement d'Alès	Registre des délibérations de la commune de Saint Jean de Serres
---	---

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022
DÉLIBÉRATION N° D15_140422**

<p>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14</p> <p>Présents : 10 Procurations : 3</p>	<p>L'an 2022 et le 14 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.</p> <p>Présents : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Vivien BACARESSE, Marie BOUEZDA-CABANE, Danièle MONTEIL, Monique DESTIENNE.</p> <p>Procurations : Dario VIOLA à Fabien ENGELIBERT, Catherine ROUVIERE à Elsa DARDON et Boris CHAPON à Daniel ZANÉ</p> <p>Absente excusée : Jacqueline JANIEC</p> <p>Secrétaire de séance : Fabien ENGELIBERT</p>
<p>Date de la convocation : 07/04/2022</p> <p>Date d'affichage : 07/04/2022</p>	
<p>Objet :</p> <p align="center">PERSONNEL COMMUNAL TABLEAU DES EFFECTIFS</p>	

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Madame la Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants au 1^{er} mai 2022 :

Agents titulaires et stagiaires :

GRADE	CATÉGORIE	SECTEUR	INDICE BRUT	TC OU TNC
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	Administratif	525	TNC - 20H00
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	Administratif	387	TC - 35H00
Adjoint Administratif Technicien	C	Administratif	381	TNC - 10H00
Adjoint Technique	B	Technique	500	TNC - 28H00
Adjoint Technique	C	Technique	371	TC - 35H00
Adjoint Technique	C	Technique	374	TNC - 15H30
Adjoint Technique	C	Technique	368	TNC - 9H30
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	C	Animation	446	TNC - 29H00

Agents non titulaires de droit public :

GRADE	CATÉGORIE	SECTEUR	INDICE BRUT	TC OU TNC
Adjoint d'Animation	C	Animation	367	TNC – 31H30
Adjoint d'Animation	C	Animation	367	TNC – 7H00
Adjoint d'Animation	C	Animation	367	TNC – 7H00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2022 de la commune au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Maire
Andrée ROUX

